



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION DES COUPES SENIORS réunion du 3 octobre 2025
2. COMMISSION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS – Réunion restreinte du 06 octobre 2025
3. COMPETITIONS – U18 reprogrammations
4. INFORMATION : Formation Arbitre de Club



COMMISSION des COUPES SENIORS



Réunion 03 octobre 2025
du :

Président : M. Daniel SION

Présents : Mmes Mme Micheline GOLAWSKI, Caroline PLET
Mrs Jean-Luc BERNARD, Éric CHAPPE, Gérard COFFRE, Gilbert
COPPIN, Dominique GEENS, Jean Marie HUYS, Richard RATAJCZAK,
André SOJKA.

Excusés :

Assistent à la M. Denis LAMORILLE.

Séance :

SENIORS

Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

HOMOLOGATION du 2ème Tour de la Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN du 28 septembre 2025.

39 rencontres programmées, 39 jouées.

ELABORATION du 3ème Tour de la Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

52 équipes peuvent participer au troisième tour de la Coupe **ARTOIS Challenge Yves St AUBIN**, le tirage a été retransmis sur le site Facebook du District, 26 rencontres se dérouleront le 12 octobre à 15H.

ELABORATION du 1er Tour de la Coupe François PLATEAU

78 équipes sont engagées.

Pour ce tour 42 équipes peuvent participer, soit 21 rencontres qui se dérouleront le 12 octobre à 15H.

ELABORATION du 1er Tour de la Coupe Didier DEMANDRILLE

51 équipes sont engagées.

Pour ce tour 50 équipes peuvent participer, soit 25 rencontres qui se dérouleront le 12 octobre à 15H.

ELABORATION du 1er Tour de la Coupe Louis LETEVE

43 équipes sont engagées.

Pour ce tour 36 équipes peuvent participer, soit 18 rencontres qui se dérouleront le 12 octobre à 15H.

ELABORATION du 1er Tour de la Coupe Jean Louis MALLEZ

53 équipes sont engagées.

Pour ce tour 50 équipes peuvent participer, soit 25 rencontres qui se dérouleront le 12 octobre à 15H.

Coupe Lucas CICA :

HOMOLOGATION du 1er Tour de la Coupe Lucas CICA du 28 septembre 2025.

30 rencontres programmées, 30 jouées, 2 forfaits.

En attente de trois décisions de la Commission Juridique

2ème Tour de la Coupe Lucas CICA.

30 équipes peuvent participer au deuxième tour de la Coupe **Lucas CICA** qui se déroulera le 25 et 26 octobre 2025.

FEMININES

Coupe ARTOIS FEMININES à 8

HOMOLOGATION du 1^{er} Tour de la Coupe ARTOIS FEMININES à 8 du 21 septembre 2025

17 rencontres programmées, **17** jouées, **3** forfaits et **3** exempts.

ELABORATION du 2ème Tour de la Coupe ARTOIS FEMININES à 8 du 19 octobre 2025

20 équipes peuvent participer au deuxième tour de la Coupe **ARTOIS FEMININES à 8**, xx rencontres se dérouleront le 19 octobre 2025 aux heures de championnat.

VETERANS

Rappel

Le 2ème Tour des Coupes **ARTOIS VETERANS à 11 et 8** se déroulera les 25 et 26 octobre 2025 aux heures de championnat, les rencontres sont parues sur le site du District le 22 septembre 2025.

Le 1er Tour de la Coupe **VETERANS à 11 Léonce LOYEZ** se déroulera les 25 et 26 octobre 2025 aux heures de championnat, les rencontres sont parues sur le site du District le 22 septembre 2025.

RAPPEL REGLEMENT CONCERNANT LES COUPES :

Jour des rencontres

Les rappels ci-dessous sont valables pour les équipes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines

Arrêté municipal :

Il sera fait application de l'article 101 des Règlements Généraux du District.

Signature FMI

IMPORTANT de vérifier le résultat et les faits de match sur la FMI ou FEUILLE de MATCH PAPIER en cas de problème sur la FMI avant de signer celle-ci après match, afin d'éviter à la commission de devoir reprogrammer des matchs après tirage du tour suivant pour cause de mauvaise inscription du résultat.

Saisie des résultats :

Il est rappelé qu'en application de l'article 179 des Règlements Généraux, les FMI doivent être transmises au plus tard **le jour du match à 22 heures**, si utilisation d'une feuille de match papier et annexe celles-ci doivent être scannées au District **pour le lendemain de la rencontre au plus tard pour 12 heures**.

Feuille de recette :

Depuis la saison 2019/2020, il n'y a plus lieu de rédiger une feuille de recette.

Désignation du vainqueur de la rencontre en cas de match nul à l'issue de la rencontre

Le vainqueur sera désigné suivant les dispositions inscrit à l'Article 7.6 des Règlements Généraux du District.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (**SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR à l'attention du Président de la Commission d'Appel**) dans un délai de **2** jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné des frais de dossier de **110** euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Le Président de la commission
Coupes Séniors**

Daniel SION

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. SION', with a stylized flourish at the end.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du lundi 06 octobre 2025

Président : M. Marc TINCHON -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Bernard DEJARDIN -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

RAPPELS :

Article 145 : Droit de confirmation des réserves et par motif	→30 €
Article 146 : Droit de réclamation après match	→30 €
Article 146 : non confirmation des réserves par motif	→50 €
Annexe 8 article 10 : Match perdu par pénalité	→100 €

Afin d'éviter ces amendes, une réserve administrative d'avant-match peut être retirée à l'issue de la rencontre en mentionnant dans la case « Observations d'après-match » ou par mail (adresse officielle du club) jusqu'au lundi midi au plus tard pour les rencontres du week-end ou le lendemain midi de la rencontre au plus tard pour les rencontres en semaine.

Pour qu'une réserve soit « recevable pouvant être prise en considération », se référer à l'article 116 des R.G du District ; concernant les mutations, voir les articles 131 et 133.

SPECIAL BRASSAGES

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

BRASSAGES – Journée du 21 septembre 2025

JEUNES – U15 N2

54736143 – GONNEHEM CHOCQUES US 1 – LILLERS FC 1

Réserve d'avant match de l'U.S. GONNEHEM CHOCQUES sur la qualification et/ou la participation du/des joueurs DWORZYNSKI PEDRO ; CARBONNIER TOM ; BEAURAIN HUGO ; GAMON SACHA ; PIERRE LACROIX LORENZO ; COUSIN ENZO ; TOURSZL POL ; DELMARE LOUIS ; DEVISE PAUL ; GIFFARD MAXENCE, de l'équipe du club F.C. LILLERS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 10 joueurs mutés.

Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission rejette cette réserve 10 joueurs mutés figurent sur la FMI.

Réserve transformée en réclamation : présence de 10 joueurs mutés sur un total de 13 joueurs sur la feuille de match pour 4 autorisés.

Réclamation prise en considération.

La Commission, après vérification, constate que 10 joueurs mutés dont un hors période figurent sur la FMI, donne match perdu par pénalité au F.C. LILLERS **sur le score de 1 – 0 (1 point à l’U.S. GONNEHEM CHOCQUES, 0 point au F.C. LILLERS).**

Amende de 100 € au F.C. LILLERS.

Droits remboursés à l’U.S. GONNEHEM CHOCQUES.

JEUNES – U15 à 8

54737518 – BEUVRY U.S. 2 – VENDIN LE VIEIL E.S. 1

Réclamation d’après-match de l’E.S. VENDIN LE VIEIL pour les faits suivants : En arrivant pour faire la FMI, on nous annonce que leur tablette est réservée pour leur match de seniors B donc feuille de match. Puis nous avons voulu porter réserve sur tous les joueurs qui sont susceptibles d’avoir joué avec l’équipe 1 de l’U.S. BEUVRY le week-end avant qui n’avait pas de match ce dimanche 21 septembre mais BEUVRY nous annonce qu’ils n’ont pas de feuille annexe donc n’ont pas pu la poser.

Nous avons insisté pour faire la FMI mais ceci a été un non catégorique.

Après vérification, la Commission, constate que 3 joueurs ont participé à la dernière rencontre de l’équipe 1 qui ne jouait pas ce 21/09, donne match perdu par pénalité **sur le score de 0 – 3 (0 point aux 2 équipes).**

Amende de 100 € à l’U.S. BEUVRY.

Droits remboursés à l’E.S. VENDIN LE VIEIL.

La Commission précise qu’en cas de récidive, il sera appliqué l’annexe 6 des R.G., **soit 100€ x 2** pour non présentation de la tablette et absence de feuille annexe lors de l’établissement d’une feuille de match papier, et, **320 €** pour fraude.

Les présentes décisions sont susceptibles d’appel devant la Commission d’Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d’un droit d’appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Le Président,
Marc TINCHON**



**Le Secrétaire
Jean-Luc BERNARD**





COMPETITIONS - U18



La rencontre (U18 N2) de la J3 "ATREBATE FC - STE CATHERINE ES" est reprogrammée au Mercredi 15/10 à 19 h.

Les rencontres suivantes sont à reprogrammer au **Samedi 18/10/2025** (report du 04/10):

U18 N1: ARTOIS AJ - LESTREM US (J2)

LABOURSE RC - EVIN AAE (J4)

U18 N2: CROISILLES US 2 - DAINVILLE FC (J1)

AVION CHTS – VERQUIN (J1)

STE CATHERINE ES - BBV AS (J1)

U16 N2: HABARCQ CS - BOUBERS US

LIEVIN DIANA CS - NOYELLES GODAULT AC

BAILLEUL AS - BEAURAINS AS

U15 N3: ECOURT JS 2 - ARTOIS AJ/CROISILLES 2

Marc TINCHON



FORMATION ARBITRE DE CLUB



Deviens arbitre de club et valorise tes compétences ! La **Commission Départementale de l'Arbitrage** organise une formation « **arbitre de club** ».

Retrouvez ci-dessous les informations utiles pour devenir Arbitre Bénévole de Club :

1°> Qui est l'Arbitre de Club ?

Il doit-être majeur, licencié dans un club et souhaiter se former à l'arbitrage afin d'officier sur les rencontres. Suite à sa formation, il a priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.

2°> La Formation Arbitre de Club

Elle est organisée **le samedi 8 Novembre de 8h00 à 12h00** au stade Adrien Viseux (boulevard de la Plaine) à GRENAY

3°> Comment s'inscrire ?

Pour être candidat (e), il faut être majeur, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF.

La formation sera réalisée durant 4h00.

- ➔ Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de 50€ (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).
- ➔ Saisir la fiche de candidature avant le 3 novembre en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/z5V885E9bHru3XgEA>

Contact : Commission Départementale de l'Arbitrage – Pôle Technique – Mail : poletechnique.artois@gmail.com